



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 2 octobre 2018, à 19 h, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2018-DM-024	3, 43 ^e Avenue	H-13	6 259 760	Permettre une marge de recul latérale gauche de 0,61 mètre au lieu de 1,50 mètre et une superficie de lot de 419,80 mètres carrés au lieu de 675 mètres carrés tel qu'exigé par l'article 2.1.2 du règlement de zonage numéro 7200 et par l'article 3.3.7 du règlement de lotissement numéro 7300.
2018-DM-025	N/A	H-13	6 259 759	Permettre la présence d'un bâtiment accessoire (remise) et d'un équipement accessoire (piscine) sur un terrain n'ayant pas de bâtiment principal et une superficie de lot de 418,10 mètres carrés au lieu de 675 mètres carrés tel qu'exigé par l'article 4.4.1 du règlement de zonage numéro 7200 et par l'article 3.3.7 du règlement de lotissement numéro 7300.
2018-DM-027	1A, 29 ^e Avenue	H-14	1 955 249, 2 295 104 et 2 295 105	Permettre une pente de toit variant entre 2/12 et 4,5/12 pour un agrandissement visible de la rue au lieu d'une pente de toit de 8/12 tel qu'exigé par l'article 3.3.7 du règlement de zonage numéro 7200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance extraordinaire du 2 octobre 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville, sis au 375, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 12 septembre 2018.

Le greffier,

Pierre St-Onge, avocat